



**Assemblée publique de consultation portant
sur les modifications aux règlements d'urbanisme,
le samedi 25 mai 2026 à 9 h 30, au Centre communautaire**

Compte-rendu

1. Ouverture de la séance

Il est 9 h 33 et Mme Louise Newbury ouvre la rencontre.

2. Présences

Citoyens : Mme Valérie Jean, Mme Brigitte Bournival, M. Claude Daoust, Mme Michelle Dionne, M. Claude St-Pierre, Mme Lyne Boyer, Mme Hélène Dionne

Membres du conseil : Mme Louise Newbury et M. Colin Surprenant

Membres du CCU : M. Charles Méthé

Directeur général : M. Gérald Dionne

3. Questions

Quelles sont les prochaines étapes du processus de changement aux règlements ?

Réponse :

1. Analyse par le CCU des modifications proposées dans le cadre de la présente assemblée de consultation publique et des commentaires et questions citoyennes reçues et recommandations au conseil (6 juin 2026)
2. Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement, avec ou sans modification (13 juin 2026)

Peut-on avoir accès aux questions et commentaires des personnes qui ont acheminé une correspondance à la municipalité?

Réponse : Oui, ils seront diffusés par Gérald après la rencontre de consultation avec le procès-verbal de la rencontre.

Les propositions de modifications arrivent à ce moment pour quelles raisons?

Réponse : Il s'agit d'une évolution normale des règlements en réponse à des événements ou à des demandes spécifiques qui nécessitent des ajustements. Des modifications peuvent aussi être motivées par la nécessité de corriger des zones grises ou d'intégrer des informations manquantes dans la réglementation. Les corrections apportées sont d'abord analysées au sein du CCU, puis discutées entre les membres du Conseil en vue de leur adoption. Ce processus d'analyse implique la participation de 11 personnes avant d'être soumis à la population.

4. Description des principales modifications

Mme Louise Newbury présente les modifications proposées. Voir notes **en rouge** dans le document « *Synthèse du règlement 218 – Modification des règlements d'urbanisme* » pour les suggestions de modifications proposées dans le cadre de l'actuelle assemblée de consultation (pièce jointe).

5. Autres questions et commentaires

- M. Charles Méthé suggère d'intégrer éventuellement l'interdiction d'épandage de lisier de porc sur le territoire de ND7D.
- Mme Valérie Jean effectue la lecture d'un mémoire relatif aux tentes prospecteurs (pièce jointe).
- Mme Lyne Boyer s'informe sur la possibilité d'autoriser un second logement sur un même terrain.
Réponse : La réglementation actuelle permet d'intégrer un second logement attaché (contiguë) à une construction déjà présente. Voir section « Terminologie » du terme « Résidence bifamiliale » dans le règlement 203-2 : Zonage.
- Mme Michelle Dionne souhaite une consultation élargie sur l'ensemble des règlements d'urbanisme et sur l'avenir de l'île.
- Des discussions ont lieu concernant la portée de la réglementation régissant les tentes de prospecteur, en particulier en ce qui concerne l'interdiction d'installation dans les bandes de protection riveraines. Des éclaircissements ont été fournis sur les conditions relatives au certificat d'autorisation.
- Demande d'information sur la présence d'une roulotte installée sur un terrain.

6. Prochaines étapes

Les documents en lien avec la présence assemblée publique de consultation seront transmis à la population, notamment les propositions de réglementation modifiée (incluant le plan de zonage et la grille de spécification), le mémoire de Mme Valérie Jean et la correspondance de Mme Danielle Pitre.

7. Levée de l'assemblée

Il est 12 h 05 et la rencontre est levée.

Rédigé à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le 24 mai 2026



Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier